

COMMUNE DE FREISSINIÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2021
DÉLIBÉRATION N° 2021-22

Remplace l'acte envoyé précédemment suite à une erreur matérielle

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 9

Conseillers absents : 1

Conseillers représentés : 1

Pour : 9

Contre :

Abstention : 1

L'an deux mille vingt et un, le onze mars à vingt heures le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 4 mars 2021, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - BOISSET Vincent - DRUJON D'ASTROS Cyrille - LATIL Jessica - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Absents : LEJEUNE Laurent

Pouvoir : LEJEUNE Laurent à BOISSET Philippe

Secrétaire de séance : ARDUIN Annie

Objet DÉSÉQUIPEMENT DE SITES D'ESCALADE - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que la Commune de Freissinières connaît une forte fréquentation touristique pour les activités de pleine nature et notamment de l'escalade.

Depuis des années, de nombreux sites d'escalade ont été équipés de manière sauvage et certains d'entre eux connaissent des conditions sécuritaires dangereuses et / ou ayant des enjeux environnementaux importants.

Le Maire souhaite s'engager sur un programme pluriannuel de régularisation et de régulation des sites d'escalade.

Le Maire propose donc pour 2021 de déséquiper et de nettoyer les sites d'escalade suivants : La Grotte des Vaudois, les Dalles magiques, Le Gourfourran et Les Grandes falaises et essais du camping.

Le montant de ces travaux s'élève à 7975 €.

Une demande de subvention au Département des Hautes Alpes à hauteur de 50%, soit 3987,50 € est sollicitée. Le reste étant à charge de la commune en autofinancement.

Le Maire précise que sera réalisé durant l'été 2021 un recensement des autres sites d'escalade. Ce projet se fera en partenariat avec le Parc National des Écrins, Natura 2000 et le Département des Hautes Alpes. Ce recensement permettra la mise en place d'un programme pluriannuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Approuve l'exposé du Maire.

Approuve le plan de financement comme exposé ci-dessus

Autorise le Maire à demander les subventions nécessaires et à signer tout document utile à la réalisation de ce projet

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS

Pour le Maire et par délégation
Monsieur Eric SEGOND
1^{er} adjoint au Maire.

